

CERTIFICAT PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT ANIMATEUR D'ACTIVITÉS ET DE VIE QUOTIDIENNE

1 • INTITULÉ DE LA FORMATION

Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (CPJEPS)
Spécialité : Animateur-trice
Mention : Animateur d'Activités et de Vie Quotidienne
Diplôme de niveau 3 selon la nouvelle classification européenne en vigueur depuis le 1er janvier 2019.

2 • CONTENU DE LA FORMATION

La formation est organisée en 4 Unités Capitalisables (U.C.). Les UC sont des entités, qui recouvrent une ou plusieurs compétences à acquérir :

• **UC1 : Participer au projet et à la vie de la structure**

63 heures de formation, réparties sur différentes entrées :

- Connaissance du champ professionnel
- Communication
- Approfondissement des connaissances
- Aides à l'écrit et préparation des oraux

• **UC2 : Animer des temps de vie quotidienne de groupes**

119 heures de formation, réparties sur différentes entrées.

- Les rythmes
- La connaissance des publics
- La vie quotidienne
- Les aménagements
- Valeurs de la République et laïcité
- Approfondissement des connaissances
- Aides à l'écrit et préparation des oraux

• **UC3 : Concevoir des activités en direction d'un groupe**

56 heures de formation, réparties sur différentes entrées :

- Les différents projets
- Pédagogie de projet
- L'évaluation
- Aides à l'écrit et préparation des oraux

• **UC4 : Être capable d'organiser la sécurité dans le champ d'activité.**

Cette UC intègre une mobilité européenne dans le cadre du dispositif Erasmus+ pour aller rencontrer le partenaire des CEMÉA et des animateurs-rices de structures socio-éducatives portugaises.

140 heures de formations réparties sur différentes entrées :

- Préparation à la mobilité
- Les outils de bilan
- Les activités d'expression (en mobilité Européenne)
- Les activités physiques et sportives
- Les activités de découverte techniques et scientifiques
- Aides à l'écrit et préparation des oraux

3 • OBJECTIFS VISÉS PAR LA FORMATION

L'animateur d'activités et de vie quotidienne exerce 4 grandes activités dans la structure qui l'emploie :

1. **Participation au projet et à la vie de la structure.**
 - Il se situe dans sa structure et dans son environnement professionnel.
 - Il applique les différentes procédures de la structure
 - Il communique dans et pour la structure.

2. **Animation des temps de vie quotidienne de groupes.**
 - Il accueille les publics encadrés (enfants, adolescents, familles, etc.)
 - Il aménage des temps et des espaces.
 - Il encadre un groupe dans ses temps de vie quotidienne.

3. **Conception des activités en direction d'un groupe.**
 - Il prépare des activités s'inscrivant dans le projet de la structure.
 - Il conçoit l'organisation des activités.
 - Il prépare l'évaluation de ses activités.

4. **Animation d'activités en direction d'un groupe.**
 - Il conduit des activités dans plusieurs domaines.
 - Il encadre un groupe pendant des temps d'activités.
 - Il évalue ses actions d'animation.

4 • MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

Les modalités d'évaluation formative des connaissances sont les suivantes :

Les critères d'évaluation terminale sont présentés et expliqués au stagiaire au début de la formation. Des accompagnements pour préparer en amont les certifications sont proposés à chaque stagiaire, pour lui permettre de mieux appréhender les épreuves et ajuster ses écrits et/ou oraux. De plus, les tuteurs. tutrices des structures d'alternance sont conviè.es, dès l'entrée en formation, à une réunion pour clarifier les attentes de l'organisme de formation et de la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) vis-à-vis des certifications. Les tuteurs-rices. s'engagent dans la préparation des certifications au sein de leur structure en fonction des besoins de leur stagiaire.

En parallèle, lors de chaque stage de formation, un temps de synthèse permet à chaque stagiaire de reprendre le contenu et les connaissances de la semaine et de se positionner sur son niveau d'acquisition. Un éventuel réajustement du contenu et un accompagnement personnalisé peut alors se mettre en place.

Des évaluations formatives sont régulièrement proposées, selon des procédures adaptées au déroulement du ruban pédagogique. Le stagiaire s'engage à y participer. Il en découle un éventuel réajustement des modalités et du contenu du travail à effectuer par le stagiaire, dans le cadre de la personnalisation de la formation. Par ailleurs, il peut y avoir des évaluations au sein de la structure d'alternance, pour lesquelles la structure s'engage à permettre au tuteur et au stagiaire de les mettre en œuvre.

Les situations d'évaluation certificative sont organisées de la manière suivante :

- Une situation d'activité sur le terrain professionnel recouvrant les objectifs terminaux d'intégration des unités capitalisables de la spécialité et de la mention (UC3 et UC4)
- Une situation en centre de formation avec la production d'un document écrit recouvrant les objectifs terminaux d'intégration des unités capitalisables de la spécialité et de la mention (UC1 et 2)

Obtention du diplôme : Le jury régional de la DRJAJES après examen des résultats, arrête une décision concernant les 4 unités capitalisables (UC) et délivre tout ou une partie du diplôme. En cas d'échec d'une ou plusieurs Unités Capitalisables (UC) le/la stagiaire devra se réinscrire sur une formation habilitée pour repasser ses épreuves en vue de l'obtention du diplôme. Il/elle reçoit néanmoins de la part de la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) les attestations des UC acquises. Les UC sont désormais valable à vie.

5 • MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

L'encadrement de la formation est assuré par trois types de formateurs-rices :

- Des formateurs-rices permanent-e-s des CEMEA : ce sont des professionnel-le-s de l'animation ayant une expérience significative et un diplôme professionnel en rapport avec la formation dispensée.
- Des formateurs-rices occasionnel-le-s : ce sont des praticien-ne-s ayant une expérience significative et

un diplôme professionnel en rapport avec la formation dispensée.

- Intervenants ponctuels : ce sont des responsables d'associations, d'équipements, soit des élu-e-s locaux, des responsables de services municipaux ou d'organismes publics et parapublics, connaissant les structures ou les dispositifs d'intervention sociale.

Les locaux de formation disposent d'une connexion internet et d'un vidéo projecteur, et plus généralement de tout le matériel nécessaire au bon déroulement de la formation.

Dans le cadre de la formation, les stagiaires bénéficient d'un accès à Yakamédia, la médiathèque interactive des CEMÉA qui rassemble, digitalise et met à disposition tout le patrimoine éducatif des CEMÉA.

6 • PUBLIC VISÉ ET/OU POPULATION CONCERNÉE

L'emploi repère visé est celui d'un animateur d'activités et de vie quotidienne.

Il se situe principalement dans les accueils collectifs de mineurs (accueils périscolaires, accueils de loisirs, séjours de vacances). Il peut aussi se situer dans toute structure organisant des loisirs et des activités d'animation socioculturelle.

Principaux types d'emplois visés :

- Animateur enfance- jeunesse ;
- Animateur en accueil de loisirs ;
- Animateur en accueil de loisirs périscolaires ;
- Animateur en séjours de vacances ;
- Animateur socioculturel.

Les candidat-e-s à la formation doivent être positionnés dans leur structure d'alternance sur un niveau d'intervention pertinent avec le diplôme avec de véritables missions d'animation

7 • NIVEAU DE CONNAISSANCE PRÉALABLE

PRÉREQUIS TECHNIQUES OU AUTRE, HABILITATION, QUALIFICATION, EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Conformément à la réglementation en vigueur, les exigences préalables requises pour accéder à la formation sont:

- Être capable de prendre en charge un groupe pour un temps de vie quotidienne ou d'activité en sécurité. Elles sont vérifiées et attestées par l'organisme de formation dans les conditions mentionnées dans le dossier d'habilitation
- Être titulaires d'une des formations relatives au secourisme suivantes : PSC1, AFPS, PSE1, PSE2, AFGSU, SST.

L'entrée en formation est conditionnée par la réussite aux sélections organisées par le centre de formation et à la validation des dossiers d'inscription par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES).

8 • DURÉE

Dates extrêmes de la formation :

du 26 septembre 2022 au 7 mars 2024.

9 • DATES - CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE LA FORMATION

	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22	janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23
1 J	1 S	1 Ma	1 J	1 J	1 S	1 M	1 S	1 L	1 L
2 V	2 D	2 M	2 V	2 V	2 J	2 J	2 D	2 Ma	2 Ma
3 S	3 L	3 J	3 S	3 S	3 Ma	3 V	3 L	3 M	3 M
4 D	4 Ma	4 J	4 D	4 D	4 M	4 S	4 M	4 J	4 J
5 L	5 M	5 S	5 L	5 L	5 J	5 D	5 M	5 V	5 V
6 Ma	6 J	6 M	6 Ma	6 Ma	6 V	6 L	6 L	6 S	6 S
7 M	7 V	7 M	7 L	7 M	7 S	7 Ma	7 V	7 D	7 D
8 J	8 S	8 Ma	8 M	8 J	8 D	8 M	8 S	8 L	8 L
9 V	9 D	9 M	9 V	9 V	9 L	9 J	9 J	9 Ma	9 Ma
10 S	10 L	10 Ma	10 S	10 S	10 Ma	10 V	10 V	10 M	10 M
11 D	11 Ma	11 J	11 D	11 D	11 M	11 S	11 S	11 Ma	11 J
12 L	12 M	12 S	12 L	12 L	12 J	12 D	12 D	12 M	12 V
13 Ma	13 J	13 M	13 Ma	13 Ma	13 V	13 L	13 L	13 S	13 S
14 M	14 V	14 M	14 L	14 M	14 S	14 L	14 J	14 D	14 D
15 J	15 S	15 Ma	15 J	15 J	15 D	15 M	15 S	15 L	15 L
16 V	16 D	16 M	16 V	16 V	16 L	16 J	16 J	16 Ma	16 Ma
17 S	17 L	17 M	17 S	17 S	17 M	17 V	17 V	17 M	17 M
18 D	18 Ma	18 J	18 D	18 D	18 M	18 S	18 S	18 Ma	18 J
19 L	19 M	19 S	19 L	19 L	19 J	19 D	19 D	19 V	19 V
20 Ma	20 J	20 M	20 Ma	20 Ma	20 V	20 L	20 L	20 S	20 S
21 M	21 V	21 M	21 L	21 M	21 S	21 Ma	21 Ma	21 J	21 D
22 J	22 S	22 Ma	22 J	22 J	22 D	22 M	22 M	22 L	22 L
23 V	23 D	23 M	23 V	23 V	23 L	23 J	23 J	23 Ma	23 Ma
24 S	24 L	24 M	24 S	24 S	24 M	24 V	24 V	24 L	24 M
25 D	25 Ma	25 J	25 D	25 D	25 M	25 S	25 S	25 Ma	25 J
26 L	26 M	26 S	26 L	26 L	26 J	26 D	26 D	26 M	26 V
27 Ma	27 J	27 M	27 Ma	27 Ma	27 V	27 L	27 L	27 M	27 S
28 M	28 S	28 Ma	28 J	28 J	28 D	28 Ma	28 Ma	28 V	28 D
29 V	29 D	29 M	29 V	29 V	29 L	29 J	29 J	29 Ma	29 M
30 J	30 S	30 Ma	30 J	30 J	30 D	30 Ma	30 D	30 M	30 M
31 M	31 M	31 J	31 L	31 L	31 Ma	31 V	31 V	31 M	31 M

	juin-23	juil-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	janv-24	févr-24	mars-24
1 J	1 S	1 Ma	1 J	1 V	1 D	1 M	1 V	1 L	1 J	1 V
2 V	2 D	2 M	2 V	2 S	2 L	2 S	2 S	2 Ma	2 V	2 S
3 S	3 L	3 J	3 S	3 D	3 Ma	3 V	3 D	3 M	3 S	3 D
4 D	4 Ma	4 J	4 M	4 L	4 M	4 S	4 L	4 J	4 D	4 L
5 L	5 M	5 S	5 Ma	5 J	5 S	5 D	5 Ma	5 V	5 L	5 Ma
6 Ma	6 J	6 M	6 J	6 M	6 V	6 L	6 M	6 S	6 Ma	6 M
7 M	7 V	7 M	7 J	7 S	7 M	7 J	7 J	7 D	7 M	7 J
8 J	8 S	8 Ma	8 M	8 V	8 D	8 M	8 V	8 L	8 J	8 V
9 V	9 D	9 M	9 V	9 L	9 L	9 J	9 S	9 Ma	9 V	9 S
10 S	10 L	10 Ma	10 S	10 D	10 M	10 V	10 D	10 M	10 S	10 D
11 D	11 Ma	11 J	11 V	11 L	11 M	11 S	11 L	11 J	11 D	11 L
12 L	12 M	12 S	12 Ma	12 J	12 D	12 M	12 Ma	12 V	12 L	12 Ma
13 Ma	13 J	13 M	13 V	13 M	13 V	13 L	13 M	13 S	13 Ma	13 M
14 M	14 V	14 M	14 L	14 M	14 S	14 Ma	14 J	14 D	14 M	14 J
15 J	15 S	15 Ma	15 J	15 V	15 D	15 M	15 V	15 L	15 J	15 V
16 V	16 D	16 M	16 V	16 L	16 L	16 J	16 S	16 Ma	16 S	16 S
17 S	17 L	17 M	17 S	17 D	17 Ma	17 V	17 D	17 M	17 S	17 D
18 D	18 Ma	18 J	18 M	18 V	18 M	18 S	18 L	18 J	18 D	18 L
19 L	19 M	19 S	19 L	19 Ma	19 J	19 S	19 D	19 V	19 L	19 Ma
20 Ma	20 J	20 M	20 V	20 M	20 V	20 L	20 M	20 S	20 Ma	20 M
21 M	21 V	21 M	21 L	21 M	21 S	21 Ma	21 V	21 D	21 M	21 J
22 J	22 S	22 Ma	22 J	22 V	22 S	22 M	22 V	22 L	22 J	22 V
23 V	23 D	23 M	23 V	23 L	23 M	23 V	23 M	23 Ma	23 S	23 S
24 S	24 L	24 M	24 S	24 D	24 M	24 V	24 D	24 M	24 D	24 D
25 D	25 Ma	25 J	25 V	25 L	25 S	25 S	25 L	25 J	25 D	25 L
26 L	26 M	26 S	26 M	26 V	26 D	26 Ma	26 M	26 V	26 L	26 Ma
27 Ma	27 J	27 M	27 V	27 L	27 M	27 S	27 L	27 Ma	27 M	27 M
28 M	28 S	28 Ma	28 J	28 V	28 D	28 M	28 S	28 D	28 M	28 J
29 V	29 D	29 M	29 V	29 L	29 M	29 V	29 L	29 J	29 V	29 V
30 J	30 S	30 Ma	30 J	30 S	30 M	30 V	30 M	30 Ma	30 S	30 S
31 M	31 M	31 J	31 L	31 M	31 V	31 L	31 D	31 M	31 D	31 D

10 • COORDONNÉES DE LA PERSONNE À CONTACTER



CONTACT >

Pour toute demande d'informations :
 Chrystelle Cutillas - Assistante administrative
 secretariat@cemearhonealpes.org / 04 76 26 85 40

11 • LIEU DE LA FORMATION

Maison du parc
 Avenue du Maquis de l'Oisans
 38 800 Pont de Claix

CEMÉA
 RHÔNE-ALPES
 CPJEPS
 2022 - 2024

SPECIALITÉ
 ANIMATION

MENTION
 ANIMATEUR
 D'ACTIVITÉS ET DE
 VIE QUOTIDIENNE

CODE RNCP : 32369
 CODE CPF : 311047

12 • FINANCEMENT

Financement total ou partiel de votre formation CPJEPS, dans le cadre du :

- Plan de formation de l'employeur
- Compte personnel de formation (CPF)
- Montant pris en charge par l'OPCO de l'entreprise d'accueil
- Prise en charge totale dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- Prise en charge financée par le Conseil Régional et par Pôle Emploi pour les demandeurs d'emploi
- Financement personnel

Tarif

Tarif public et collectivité : 3 900 €

Tarif OPCO : 6 000 €

Tarif contrat d'apprentissage : nous contacter

Les CEMÉA Rhône-Alpes sont titulaires de la nouvelle certification nationale unique QUALIOPi dans le cadre de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

L'organisme I.Cert certifie que les actions suivantes : Formation Professionnelle (FP) et Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) sont conformes aux exigences de la certification visées à l'article L.6316-1 du code du travail.



LES + DU CPJEPS AVEC LES CEMÉA

- + Des pratiques d'activités parmi les domaines de l'expression, de l'activité physique, des activités scientifiques et techniques.
- + Un stage de deux semaines dans un pays de l'Union Européenne dans le cadre du dispositif Erasmus+.
- + 2 jours de formation Valeurs de la République et laïcité dans le cadre du plan de formation national pour former les acteurs.rices de terrain piloté par le CGET.
- + Des visites de structures pour rencontrer des acteur.rice.s de terrain et découvrir de nouvelles pratiques.
- + Un accompagnement individualisé aux épreuves certificatives.
- + Possibilité de formation en contrat d'apprentissage.



CEMÉA
RHÔNE-ALPES
CPJEPS
2022 - 2024

SPÉCIALITÉ
ANIMATION

MENTION
ANIMATEUR
D'ACTIVITÉS ET DE
VIE QUOTIDIENNE

CODE RNCP : 32369
CODE CPF : 311047

VERSION DU 04/04/2022